

➔ Pour réduire la vulnérabilité de mon entreprise...

➔ J'utilise des outils simples (auto-diagnostic, modèle de plan d'urgence...)

pour déterminer et éviter les dégâts en cas d'inondation.
Je peux être accompagné-e si je le souhaite.

Mon entreprise est une entreprise avec peu d'effectifs (moins de 10 salariés par exemple) ou des installations ne présentant pas de risque particulier (bureau...).

Temps généralement constaté : env. 2 heures

➔ Je fais réaliser un diagnostic complet, personnalisé et confidentiel

par un prestataire, qui m'indiquera le plan d'actions adapté à mettre en œuvre.

Je peux être accompagné-e financièrement et techniquement si je le souhaite.

Mon entreprise est une entreprise avec des effectifs importants (plus de 10 salariés par exemple) ou des installations sensibles à la submersion (polluantes...).

Temps généralement constaté : env. 1 jour

➔ Je me renseigne sur mes obligations réglementaires et la meilleure manière de réaliser mon projet si je vais m'installer, faire des travaux, investir ou mettre à jour mon dossier réglementaire

Je peux être accompagné-e si je le souhaite.

Les étapes du diagnostic de vulnérabilité au risque d'inondation

ÉTAPE 1

FAIRE FACE À QUOI ?

- Caractérisation des scénarios d'inondation
- Caractéristiques de l'aléa (hauteur d'eau, vitesse du courant...)
 - Conditions de gestion de l'inondation (prévision, alerte)

ÉTAPE 2

À QUELLES CONSÉQUENCES S'ATTENDRE ?

- Identification des points de vulnérabilité
- Évaluation des dommages directs et indirects
 - Évaluation des effets dominos

ÉTAPE 3

COMMENT LIMITER LES DOMMAGES ?

- Définition de mesures de réduction de la vulnérabilité
- Obligatoires
 - Recommandées
 - Techniques
 - Organisationnelles

ÉTAPE 4

QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

- Programme d'actions
- Plan de continuité d'activité
- Travaux

DES APPUIS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- **Subventions, jusqu'à 80 % suivant les situations pour :**
 - études (diagnostics...)
 - travaux (rehausse, batardeaux...)
 - plan d'urgence / de continuité d'activité, sensibilisation du personnel.
- **Les partenaires du Plan Rhône et les relais locaux vous accompagnent.**
- **Plus d'informations sur la démarche :**
pole-plan-rhone.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

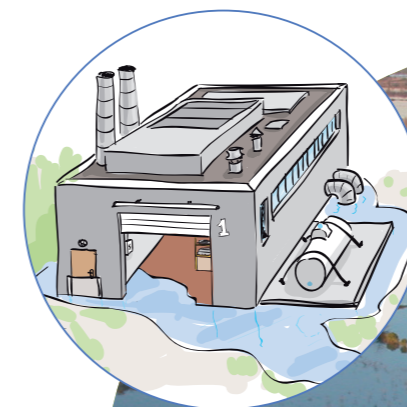
planrhone.fr



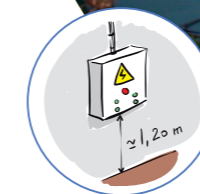
Ce projet est cofinancé par l'Union européenne



Agir pour réduire la vulnérabilité de votre entreprise aux inondations du Rhône et de la Saône



Les entreprises représentent les **2/3 des dommages subis** en cas d'inondation.



Crues moyennes :
38 500 entreprises impactées
82 200 emplois
5,6 Md€ de dommages

Crues fréquentes :
2 200 entreprises impactées
4 100 emplois
215 M€ de dommages



2015-2020



Donnons un avenir à notre fleuve

www.planrhone.fr

Mon entreprise est-elle concernée ?

ÉVALUER SON EXPOSITION AU RISQUE D'INONDATION

La situation géographique de votre entreprise détermine les précautions à prendre et les mesures à envisager :

SECTEUR DE CRUES FRÉQUENTES

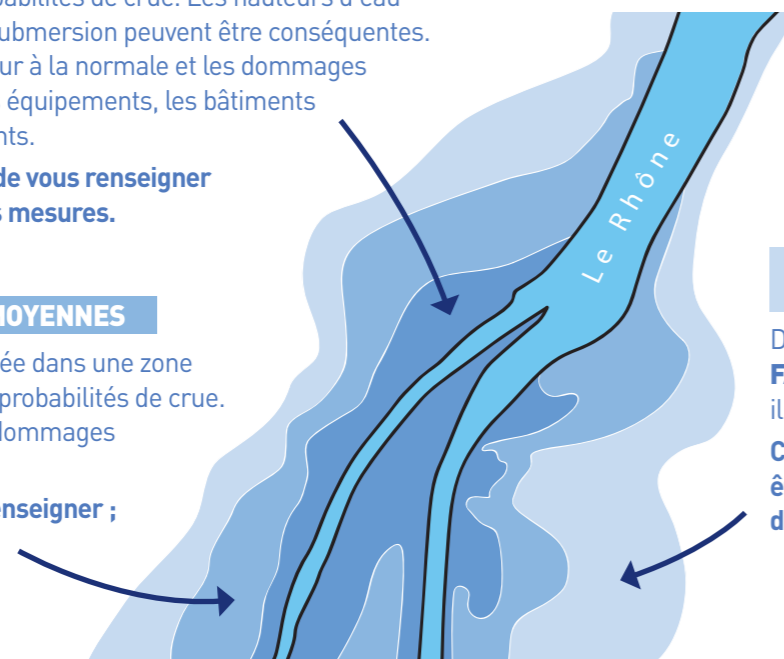
Votre entreprise est localisée dans une zone soumise à de **FORTES** probabilités de crue. Les hauteurs d'eau et les durées de submersion peuvent être conséquentes. Les délais de retour à la normale et les dommages sur les stocks, les équipements, les bâtiments sont très importants.

Il est nécessaire de vous renseigner et de prendre des mesures.

SECTEUR DE CRUES MOYENNES

Votre entreprise est localisée dans une zone soumise à de **MOYENNES** probabilités de crue. Les hauteurs d'eau et les dommages peuvent être conséquents.

Il est important de vous renseigner ; des mesures seront sans doute à envisager.



SECTEUR DE CRUES EXCEPTIONNELLES

Dans la zone soumise à de **FAIBLES** probabilités de crue, il y a peu de risque d'inondation. Certaines mesures peuvent être toutefois nécessaires, dans des cas particuliers.

DANS CES ZONES ET À PROXIMITÉ

Les inondations peuvent aussi engendrer des problèmes plus généraux : coupures électriques (réseau, télécommunication), d'accès (routes coupées), d'eau potable...

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter les cartographies des inondations : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes, Vous pouvez vous renseigner en mairie ou en préfecture, en particulier sur le PPRI (plan de prévention du risque inondation) de votre commune.

S'INFORMER DE LA SURVENUE D'UNE CRUE

Le site internet Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr vous informe sur les prévisions de crues et les niveaux de risque associés.

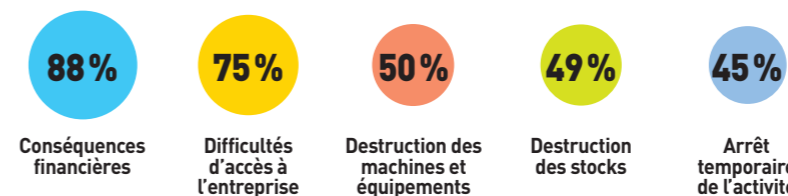


Des Plans Communaux de Sauvegarde prévoient les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, fixent l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recensent les moyens disponibles et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population : renseignez-vous en mairie.

- Rouge : **Risque de crue majeure**
- Orange : **Risque de crue génératrice de débordements importants**
- Jaune : **Risque de crue génératrice de débordements**
- Vert : **Pas de vigilance particulière requise**

Comment limiter les effets d'une inondation sur mon entreprise ?

Type de dommages subis par les entreprises en cas d'inondation

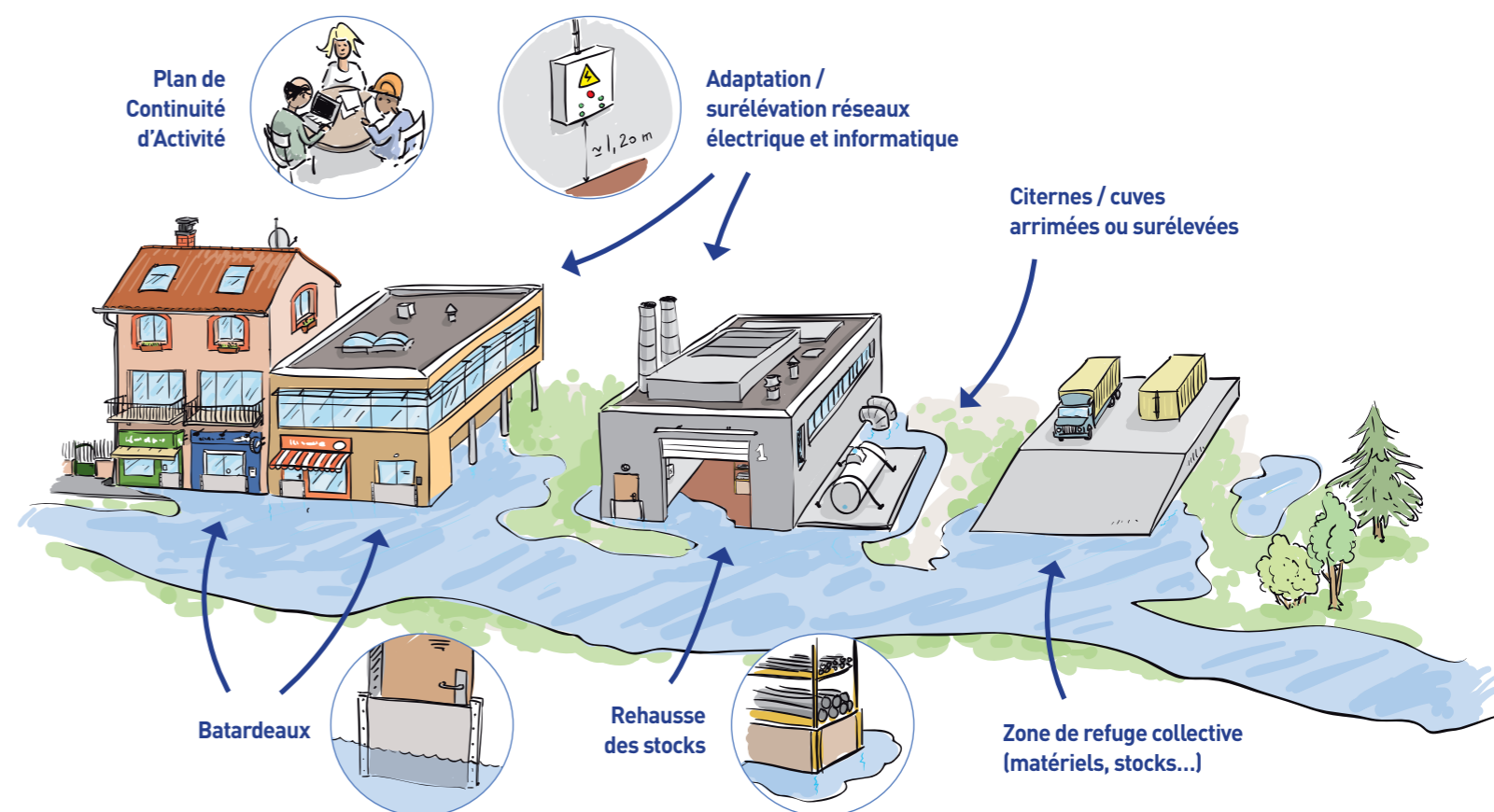


En moyenne, entre 40 % et 60 % du coût des dommages ne sont pas indemnisés (FFA, 2016).

50 % des entreprises ne sont pas assurées pour les pertes d'exploitation (FFA, 2016).

Étude réalisée par l'Ifo pour l'EP Loire (2009)

METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D'ACTIONS DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ



Les mesures proposées dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité de votre entreprise permettent d'éviter une partie des dommages directs et des pertes d'exploitations, et de réduire le nombre de jours d'arrêt d'activité.

Comme tous les risques, l'inondation doit être anticipée pour être maîtrisée. Un diagnostic vous permettra de connaître les mesures simples et efficaces à mettre en place en priorité.

